

Adhésion . Inscription . Frais . Séjour

Saison /



- Adhésion (25€)
 Frais de dossier éventuels(15€)
 Chèque Espèces
 Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse

.....

.....

Téléphone

Email

Profession

Inscription

Je désire participer à :

.....
Je m'engage et participe sous ma pleine et entière responsabilité pour toute la durée de cette activité.

Pour les stages, je joins également un chèque soit totalité, soit d'arrhes de 25% du montant de l'activité choisie, soit.....€, pour mon inscription.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et, pour toute inscription, m'engage à les respecter.

Réservation/séjours

Participation aux frais d'hébergement

Dates du séjour :

Jour d'arrivée :

Jour de départ

Montant du séjour : Chèque Espèces

.....

Fait à.....

Le.....

Préciser « lu et approuvé » suivi de votre signature

Conditions générales

Accord et voix. Association à but non lucratif loi 1901.

L'adhésion, 25 € valable 1 an. Du 1er septembre au 31 août, voire d'août à août pour les nouveaux inscrits du mois d'août. Elle est indispensable pour participer aux activités proposées par l'association : ateliers, stages, individuels donc de bénéficier du tarif associatif et des actes gratuits, conférences, bibliothèque... Elle inclut aussi, les frais d'inscription, confirmation, assurances et votre participation aux actions et fonctionnement de l'association si vous le souhaitez.

Des frais de dossier de 15€ vous seront imputés si vous réglez en plusieurs fois et/ou hors délai, et ce, quelle que soit l'activité.

Pour que votre inscription soit acceptée et validée, ce au plus tard, un mois avant le début de l'activité :

Envoyez à l'adresse ci-dessous votre bulletin **dûment rempli, paraphé et signé** : adhésion / inscription / réservation/séjour et joignez tous les **règlements** correspondants :

- L'adhésion, 25€,
- La totalité du stage encaissé 10 jours auparavant,
- Votre participation aux frais d'hébergement.

Si souhait de plusieurs chèques, arrhes 25%+ soldes. Rajouter un chèque de 15€ de frais de dossier en sus. Votre solde sera encaissé 10 jours avant l'activité.

En cas de désistement de votre part, Accord et Voix se réserve le droit de retenir le montant des arrhes versés, soit 25% du montant de l'activité et la totalité du séjour choisis. Tous les activités, stages, séjours commencés sont dus dans leur totalité. Il en va de même en cas de désistement de votre part le 10^{ème} jour avant la date du début de l'activité.

L'association Accord et Voix vous remboursera intégralement les sommes versées si l'activité est annulée.

Puis selon votre préférence, en cochant ou pas la case qui vous convient, vous pouvez accepter par cette inscription que l'association puisse utiliser votre droit à l'image pour sa communication sur les photos prises lors des activités.

Non

